



COMMUNE DE SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 04 septembre 2025 à 19h00 à la mairie (11 présents), 7 absents excusés ayant donné pouvoir.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du CGT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M Jean-Pierre TOMBO est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour adopte le compte-rendu du 10 juillet 2025.

Le conseil municipal, à 18 voix pour :

1. PRÉVOIT 5 décisions modificatives pour la commune :
 - Virements de 3 880.96 € du compte 2135 - opération 91 (réhabilitation maison Berthier) au compte 2112 - opération 101 (chemin piétons les Bordes) pour permettre de régler la facture Cordier Sarl de 38 880.96 € (aménagement de la RD933 aux Bordes chemin piétons).
 - Virements de 13 713.60 € du compte 2135 - opération 83 (hangar services techniques) au compte 2088 (autres immobilisations incorporelles) pour permettre le règlement de la facture du Fonds de commerce de l'hôtel restaurant de la Gare.
 - Virements de 3 218.02 € du compte 2135 - opération 91 (réhabilitation maison Berthier) au compte 212 (aménagement) pour permettre le règlement de la facture Mefran structure hexagonale, cabane Elfe (achat de mobilier pour le conseil jeunes).
 - Virements de 7 000 € du compte 2116 (cimetière) au compte 2112 - opération 102 (Route de Saône) pour permettre le règlement de la facture Cordier Sarl (aménagement de la Route de Saône).
 - Virements de 10 000 € du compte 2135 - opération 83 (hangar services techniques) au compte 2184 (Mobilier) pour permettre de régler la facture de mobilier de cantine.
2. DIT que les concessions en état d'abandon figurant dans les procès-verbaux sont reprises par la commune et que les terrains ainsi libérés seront remis en service pour de nouvelles concessions. AUTORISE Monsieur le maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.
3. ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024 (RPQS). DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la délibération s'y rapportant ainsi que le rapport. Précise que le rapport et la délibération seront accessibles en ligne sur le site internet de la commune www.simandre.fr. DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le site de l'observatoire des services publics d'eau et assainissement (SISPEA).
4. APPROUVE à 13 voix pour et 5 abstentions l'effacement de dettes d'une administrée pour un montant total de 3 966,33 € par l'émission d'un mandat au compte 6542 (créances éteintes) sur le budget 2025. Dit que l'effacement des dettes est constaté au compte 654 pertes sur créances irrécouvrables.
5. ENTEND diverses informations et questions :
 - Présentation du projet de la salle multi usages qui prend en compte les prescriptions des Bâtiments de France ainsi que les remarques des associations. Le conseil municipal approuve cette nouvelle proposition.
 - Présentation du projet d'aménagement de la Place de la mairie, de l'accès à la route départementale RD933 ; le conseil municipal approuve cet aménagement.

- Courrier émanant du Département de Saône-et-Loire nous informant que notre dossier de demande de subvention au titre du dispositif de « répartition du produit des amendes de police » (aménagement sécuritaire pour la création d'un cheminement piétonnier route de Saône) est éligible et complet. Il sera étudié à la prochaine séance qui se tiendra le 25 octobre prochain.
- Présentation des 2 conventions de servitudes reçues d'ENEDIS pour permettre le remplacement des ouvrages aériens et souterrains qui font suite à un incendie situé Route des Brûres au niveau du transformateur. Le conseil municipal autorise M. le maire à signer lesdites conventions.
- Achat robot de tonte pour le stade municipal : M. Jean-Pierre TOMBO, adjoint en charge des services techniques présente les résultats des consultations effectuées auprès de plusieurs entreprises pour l'achat d'un robot de tonte pour l'entretien du stade.
- Titularisation d'un adjoint technique à compter du 01/07/2025.
- Information sur la complétude du dossier de demande de subvention auprès du CD71 dans le cadre de l'appel à projets numérique 71 pour le remplacement de l'ensemble des ordinateurs de l'école. La commande a été signée le 04/09 pour un montant de 21 978 € TTC ; le dossier sera étudié fin septembre au CD71.
- Information sur la complétude du dossier de demande de subvention auprès du CD71 dans le cadre du dispositif de répartition des amendes de police pour les travaux Route de Saône. Le dossier étant complet et recevable ; le conseil autorise Monsieur le maire à signer le devis s'y rapportant.
- Le conseil émet un avis favorable pour l'achat d'un écran de 5 mètres pour la salle des fêtes.
- Les entreprises SAMAG et électricité Bouvard ont été retenues pour la rénovation du logement n°5 à la résidence des Lauriers.
- Départ en retraite de Madame Claudine REMETTER, agent technique.
- Forum des associations le samedi 6 septembre 2025 à la salle des fêtes de 9 à 12 heures.
- Information sur la mise en place d'une animation « Atelier buste » le jeudi 6 novembre (19 h – 21 h / salle associative) dans le cadre d'octobre rose :
- Divers remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H47.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 8 septembre 2025 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre TOMBO

